

Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de
la Région d'Auneau

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNEE 2016



SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
sictom.ra@wanadoo.fr
www.sictom-region-auneau.com

Juin 2017

Directeur de publication : Jean-Louis BAUDRON, Président

Réalisation et impression : SICTOM de la Région d'Auneau

Crédits photos : SICTOM de la Région d'Auneau, SITREVA, SEMAER, Echo Républicain, Franck BADAIRE

Le SICTOM de la Région d'Auneau

PRÉAMBULE

Le SICTOM de la Région d'Auneau a été créé par délibération en date du 6 octobre 1972. Il a pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Ce rapport est présenté aux membres du Comité Syndical du SICTOM le 27 juin 2017, par Monsieur Jean-Louis BAUDRON, Président. Le document retrace les événements de l'année 2016. Il expose le territoire et les communes membres ; l'organisation du Syndicat : élus et personnel ; les collectes : fonctionnement et suivi ; les centres de traitement des déchets. Un point est fait sur les actions de communication. Le bilan financier 2016 est détaillé à la fin du document.

Ce rapport est adressé à tous les délégués du SICTOM. Il est également transmis aux adhérents pour une présentation devant leur conseil, ainsi qu'aux mairies.

Il est mis à disposition des habitants dans ces collectivités et est téléchargeable sur le site internet.

L'essentiel de 2016

ORGANISATION DU SYNDICAT

Messieurs LERUDE et GOMES ont démissionné de leurs fonctions de conseillers municipaux, donc de fait du SICTOM. Monsieur WEIBEL n'est plus délégué au Bureau. Vincent AUGÉ qui a obtenu son concours d'ingénieur fin 2015, a été nommé à ce grade, en tant que stagiaire le 15 avril 2016 pour une durée d'un an. Il doit suivre une formation d'intégration.

53 SEMAINES EN 2015 ...

Cette 53^{ème} semaine en 2015 aura donné du fil à retordre aux habitants, aux agents du SICTOM et au prestataire.

Les collectes sélectives se sont déroulées comme habituellement, ainsi les habitants en semaine impaire ont été collectés deux semaines de suite, les autres n'en ont pas eu pendant 3 semaines.

Le syndicat a été submergé d'appel.

Les tournées ont été plus longues pour le prestataire, pour les collectes sélectives en semaine paire.

FUSIONS
Orlu avec Gommerville
Pézy avec Theuville

FUSIONS



POPULATION

37 278 habitants

CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES

LES VILLAGES VOVEENS

Montainville, Rouvray-Saint-Florentin,
Villeneuve-Saint-Nicolas, Voves

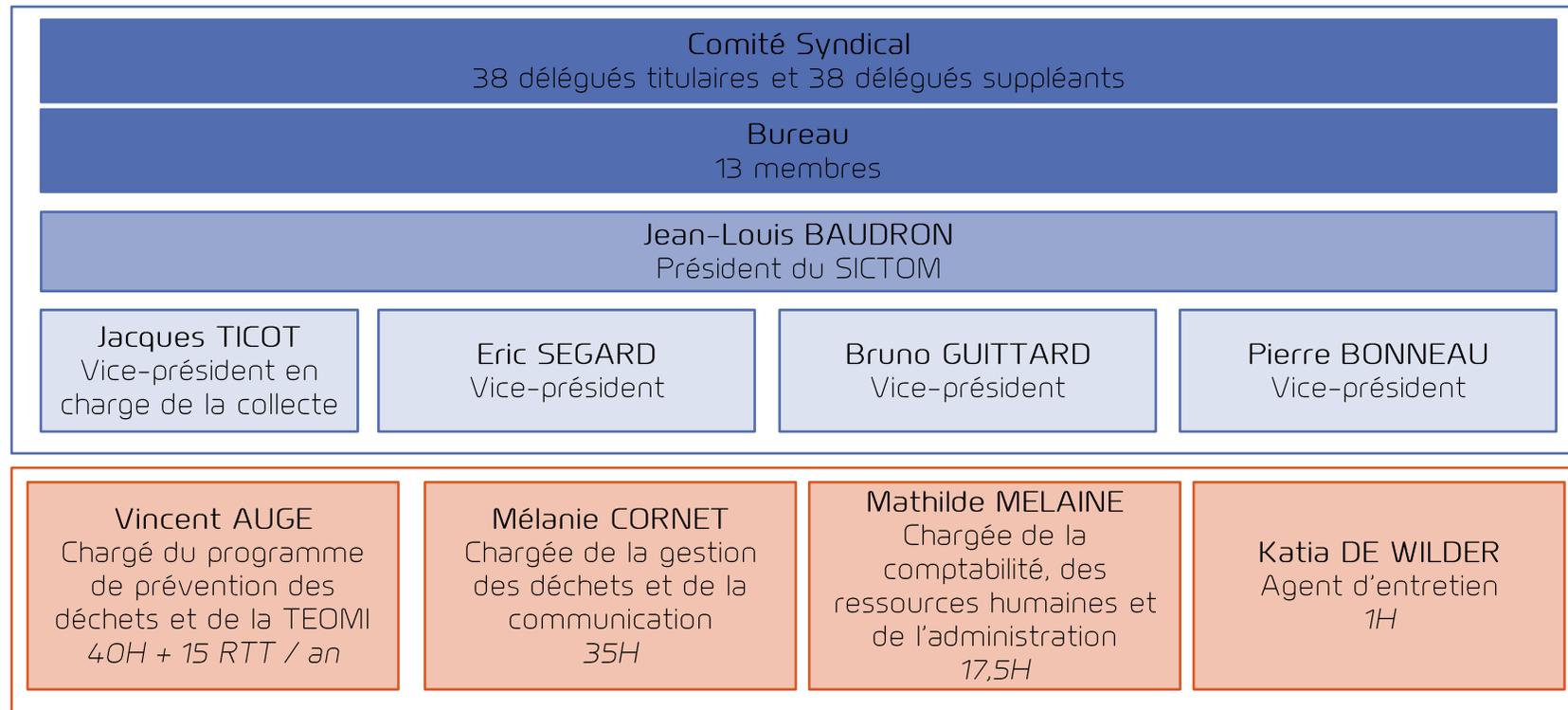
EOLE EN BEAUCE

Fains-la-Folie, Viabon, Baignolet, Germignonville

AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Auneau, Bleury-Saint-Symphorien

Organisation du Syndicat



En 2016, le comité syndical s'est réuni 4 fois : 15 mars, 5 avril, 21 juin et 11 octobre afin de décider et délibérer des orientations du SICTOM. Le débat d'orientation budgétaire, le budget, les tarifs de la TEOMI et de la redevance spéciale, le rapport d'activité et les exonérations sont les thématiques qui rythment tous les ans les réunions du Comité Syndical.

Chaque réunion du Comité Syndical est précédée d'un Bureau.

Deux délégués ont démissionné de leurs fonctions de conseillers municipaux dans leur commune, donc de fait du SICTOM RA : messieurs LERUDE et GOMES.

Les statuts du SICTOM RA ont été modifiés :

- la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne est devenue une Communauté d'Agglomération.
- Auneau a rejoint la Communauté de Communes du Val de Voise, suite à la création de la commune nouvelle Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Ainsi la CCBA a perdu 8 délégués au profit de la CCVV.

Suite au départ des communes d'ORLU et d'AUNEAU de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise, le nombre de délégués a été réactualisé : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants en moins. Monsieur WEIBEL n'a pas été renommé délégué, il quitte donc ses fonctions de membre du bureau.

La Collecte des déchets



Les habitations sont dotées de poubelles d'ordures ménagères et de tri. Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte pour les ordures ménagères et au plus tard à 10h00 le matin de la collecte du tri.
Des bornes à verre sont installées dans toutes les communes et sont en libre-accès.

BAC D'ORDURES MENAGERES

Les habitants du SICTOM sont dotés de ces bacs depuis 2012. Une puce permet de comptabiliser les levées. La partie incitative de la Taxe comprend un forfait de 26 levées. Ces bacs sont distribués à la demande des habitants, via une fiche à remplir, pour un changement de volume, un bac cassé ou un bac volé.

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchets présentés hors des bacs ne sont pas collectés.

En 2016 : 7 188,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, ce qui représente 192,83 kg par an par habitant.

BAC DE TRI

La collecte des emballages - journaux/magazines s'effectue en porte à porte, grâce aux bacs à couvercle vert/bleu ou bleu ou jaune, ce dernier correspondant aux nouveaux codes couleurs.

Cette collecte a lieu tous les quinze jours.

Les consignes de tri sont à respecter, car en cas de déchets non recyclables, le bac peut être refusé.

En 2016 : 1 939,76 tonnes de déchets recyclés ont été collectées, ce qui représente 52 kg par an par habitant.

LE VERRE

176 bornes à verre sont en libre accès sur le territoire du Syndicat.

En 2016 : 1 078,54 tonnes ont été collectées, ce qui représente 28,93 kg par an par habitant.

Aujourd'hui, les bornes à verre en mauvais état sont remplacés par des bornes à verre avec des accès handicapés.

LES DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées par le SITREVA.

Cinq déchèteries sont ouvertes sur le territoire du SICTOM de la Région d'Auneau : ANGERVILLE, JANVILLE, OUARVILLE, ROINVILLE-SOUS-AUNEAU et VOVES.

En 2016 : 12 716,45 tonnes de déchets ont été déposées en déchèteries, ce qui représente 341,12 kg par an par habitant.

Zoom sur ... Les caractérisations

Le SICTOM RA organise chaque semaine des caractérisations sur toutes les tournées de collecte sélective. La caractérisation permet de connaître ce que contiennent les poubelles jaunes.

Déroulement.

Un jour de caractérisation, la benne de collecte vide son chargement directement au Centre de Tri à Rambouillet, au lieu d'utiliser le quai de transfert situé à l'usine d'incinération. Un échantillon est prélevé dans la benne. En 2016, 1 706,10 Kg de déchets ont été prélevés pour réaliser 36 caractérisations. Ensuite, tous les déchets de l'échantillon sont triés, puis pesés.

Le SITREVA envoie chaque semaine les résultats des caractérisations. En 2016, le SICTOM RA a une moyenne de 9,17% de déchets refusés (=déchets non recyclables).

Ces tableaux récapitulent les résultats des caractérisations en 2016.

PRODUITS REFUSÉS	%
Sacs fermés (ordures ménagères & emballages)	0,48%
Gros refus	1,44%
Films plastiques	1,55%
Multi-plastiques	2,96%
Verre entier	0,39%
Ferrailles	0,27%
Chaussures	0,16%
Vêtements	0,27%
Bidon huile moteur	0,01%
Moquette	0,07%
Gravats	0,01%
Papiers carton mouillés	0,00%
Catalogue sous film plastique	0,47%
Bois	0,15%
Verre pilé et fines OM et emballages non triables	0,94%
TOTAL	9,17%

PRODUITS VALORISÉS	%
Acier	54,9%
Aluminium	0,61%
Carton ondulé imprimé	34,2%
Carton ondulé brun	8,72%
Carton non emballages	1,19%
Carton plats et imprimés	11,17%
Briques alimentaires	2,45%
PET cristal	5,27%
PET couleur	34,3%
PEHD	4,69%
Journaux magazines	44,39%
Gros de magasin	0,00%
TOTAL	90,83%

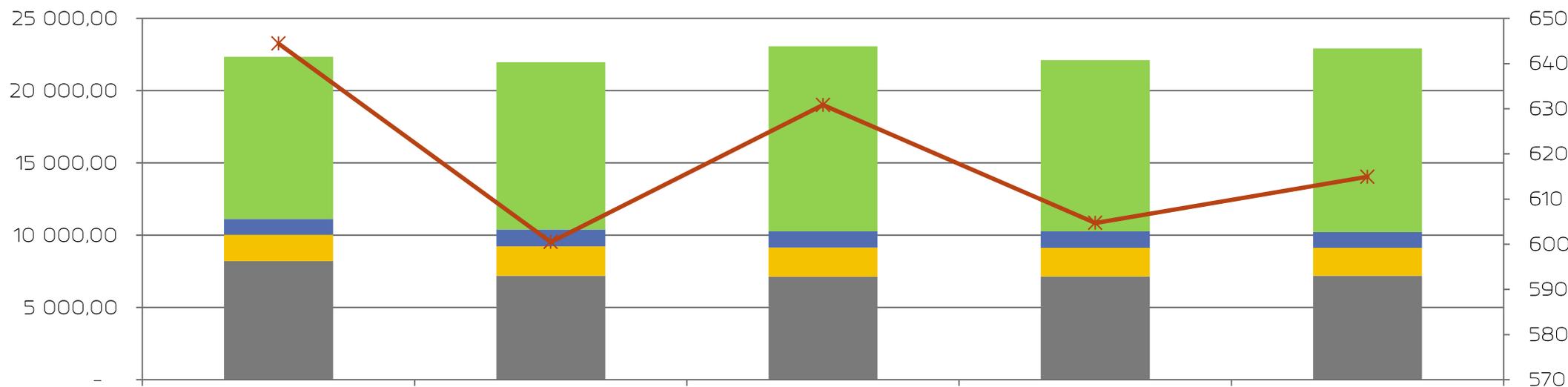


Exemples de déchets retrouvés lors de caractérisations faites par le SITREVA

La Collecte des déchets



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS ET DU TONNAGE PAR HABITANT DEPUIS 2012

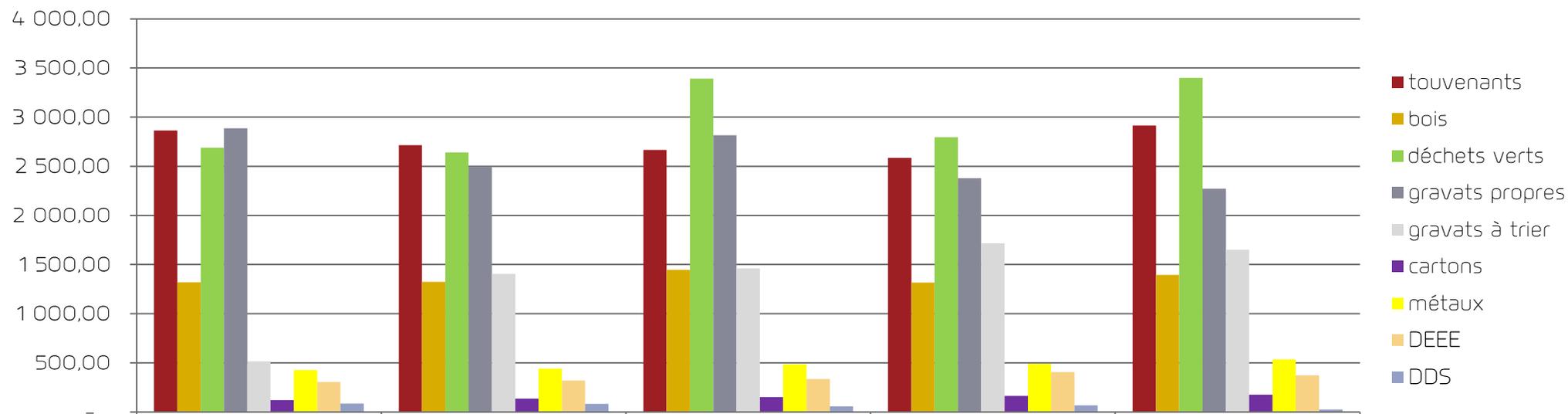


	2012	2013	2014	2015	2016
Déchèteries (t)	11 214,48	11 561,44	12 803,92	11 850,40	12 718,975
Verre (t)	1 090,02	1 176,10	1 127,70	1 138,54	1 078,55
Emballages et Journaux-Magazines (t)	1 831,52	2 035,58	2 008,36	1 974,86	1 938,76
Ordures Ménagères (t)	8 207,72	7 187,44	7 130,06	7 150,56	7 188,44
TOTAL (t)	22 343,74	21 960,56	23 070,04	22 114,36	22 923,20
Population	34 673	36 571	36 571	36 571	37 278
kg par an par habitant	644	600	631	604,7	614,93

La Collecte des déchets



TONNAGES ET FRÉQUENTATIONS DES DÉCHÈTERIES DEPUIS 2012



	2012	2013	2014	2015	2016
TOUVENANTS	2 864,8	2 715,11	2 666,06	2 586,28	2 913,31
BOIS	1 318,64	1 325,01	1 444,38	1 316,8	1 394,36
DÉCHETS VERTS	2 690,52	2 641,78	3 391,75	2 794,4	3 400,59
GRAVATS PROPRES	2 887,12	2 493,58	2 814,74	2 379,65	2 272,51
GRAVATS À TRIER	515,28	1 403,78	1 459,64	1 715,27	1 650,14
CARTONS	120,5	134,84	150,42	162,48	175,12
MÉTAUX	426,74	442,66	484,46	489,28	534,92
DEEE	304,932	320,948	335,16	405,94	373,76
DDS	85,94	83,72	57,31	67,44	25,04
TOTAL	11 214,47	11 561,428	12 803,92	11 850,4	12 739,75
NOMBRES DE VISITES	106 217	112 150	122 054	114 647	123 134

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

PARTIE FIXE

Les taux ont été votés par le Comité Syndical du SICTOM le 5 avril 2016.

Le taux de la partie fixe est de 8,87% pour Angerville et Germignonville et 11,09 % pour toutes les autres communes.

PARTIE INCITATIVE

La partie incitative comprend un forfait de 26 levées de la poubelle d'ordures ménagères, ensuite le coût est à la levée supplémentaire :

- 120 L : 56 €
+ 1,60 € la levée supplémentaire
- 240 L : 98 €
+ 3,20 € la levée supplémentaire
- 660 L : 245 €
+ 8,90 € la levée supplémentaire

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : 280 EURE-ET-LOIR Commune : 422 A VOVES

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2014	25,61 %	%	0,715 %	20,22 %	%	10,54 %	%	
Taux 2015	25,87 %	%	0,751 %	20,22 %	%	11,20 %	%	
Propriétés bâties	Adresse Base							
	467		467	467		467		
	Cotisation		4	94		111		
	121							
Adresse Base								
Cotisation								
Cotisations								
2014								
2015	121		4	94		111		
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	

La taxe ordures ménagères comprend une part incitative de 59€
Tout ou partie de vos locaux d'habitation est exonéré durant deux ans de taxe foncière sur les parts départementale, communale et intercommunale.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦

Dégrèvement « Habitation principale » ⑧

Dégrèvement JA « Etat » ⑨

Dégrèvements JA « collectivités » ⑩

Références administratives : //

Montant de votre impôt :

Le calcul de la TEOMI est le suivant :

$$\text{Base} \times \text{taux 2015} + \text{partie incitative} = \text{montant de la TEOMI}$$

Soit, pour l'exemple ci-dessus : $467 \times 11,20 \% + 59 \text{ €} = 111 \text{ €}$

CONSULTATION DES DONNÉES

Les habitants peuvent suivre les levées de leurs poubelles d'ordures ménagères en se connectant sur le site internet du SICTOM (www.sictom-region-auneau.com), dans l'onglet « consulter les levées » avec le numéro du bac ou le numéro d'invariant (sans la lettre) qui se trouve sur la Taxe d'Habitation.

Le SITREVA



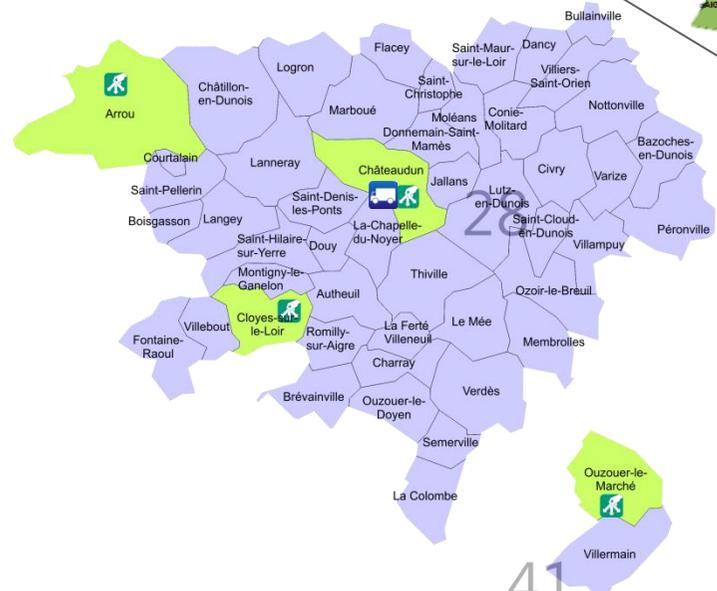
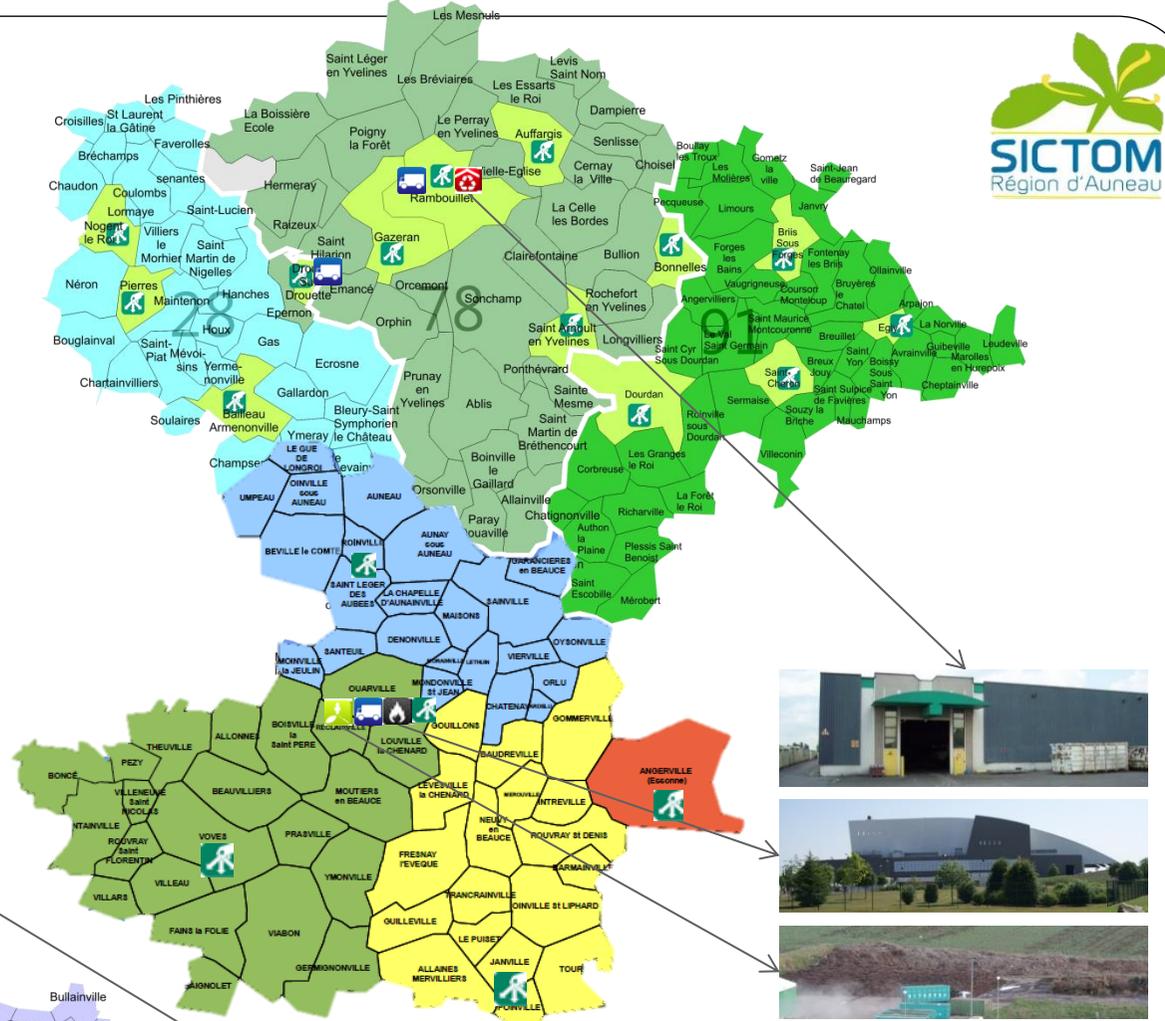
- Incinération
- Compost
- Centre de tri
- Transfert
- Déchèterie

La compétence concernant toutes les activités de traitement des déchets a été confiée par 5 Syndicats au SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation), situé à Rambouillet.

Ces 5 syndicats primaires sont :

- Le SICTOM de Châteaudun
- Le SICTOM de la Région d'Aneau
- Le SICTOM du Hurepoix*
- Le SICTOM de Rambouillet
- Le SIRMATCOM de Maintenon

Cela représente 310 220 habitants répartis sur 230 communes.



*Le territoire du SICTOM du Hurepoix est réduit car la Communauté d'Agglomération de l'Arpajonnais a fusionné avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et quitte donc de fait le SICTOM.
Le SITREVA perd donc au 1^{er} janvier 2017, 14,51% de ses habitants et 17 760 T de déchets.
Des discussions sont en cours pour que les tonnages de l'Arpajonnais restent au SITREVA.

Les sites de traitement des déchets

Les sites de traitement des déchets sont gérés par le SITREVA, en délégation de service public ou en régie.

L'USINE D'INCINERATION

L'Usine d'Incinération d'OUARVILLE traite les déchets ménagers et assimilés (*ordures ménagères, déchets industriels banals, encombrants non valorisables, refus de tri*). Elle est exploitée en « délégation de service public » par la Société VALORYELE.

En 2016, l'usine a valorisé 125 881 tonnes de déchets, dont 78 949 tonnes en provenance de SITREVA.

La production électrique s'élève à 63 683MWh.



LE CENTRE DE TRI

Le Centre de tri de Rambouillet optimise la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.

Il est géré dans le cadre de la « délégation de service public » par la Société SETRI.

En 2016, 14 617 tonnes de déchets ont été triées par le Centre de tri.

LES AUTRES SITES, exploités en régie par le SITREVA :

- 18 déchèteries
- 4 centres de transferts, permettant de rationaliser les transports vers les usines.
- 1 plateforme de compostage : traitement des déchets verts issus principalement des déchèteries du SICTOM de la Région d'Auneau
- 1 régie de transports

SEMAER, le prestataire

PRESENTATION

SEMAER, du groupe SEMAERDEL, est le prestataire du SICTOM RA pour la collecte des déchets et la livraison des bacs. Les bureaux étant situés à Vert-Le-grand (91), un dépôt a été aménagé à Maisons (28) pour le personnel et les chefs d'équipe.

Deux marchés proposés par le Syndicat ont été remportés par SEMAER :

- Le marché de collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre) et de location des bacs d'ordures ménagères a commencé en 2011, pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois 1 an.
- Le marché de bacs de tri signé en juillet 2013, a été renouvelé en 2016, pour une durée de 3 ans.

EN CHIFFRE

- 150 958 km parcourus en 2016 (89 674 km pour la collecte des ordures ménagères, 45 706 km pour la collecte sélective et 15 578 km pour la collecte du verre)
- 110 418 litres de carburant consommés
- 5 camions sillonnent le territoire tous les jours : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
- Le personnel, sur le terrain tous les jours, est composé de :
 - 10 agents « roulants » (*personnel dans les camions*), dont 2 intérimaires. Dans chaque camion de collecte, il y a 2 agents. Le matin, afin de réduire la pénibilité du travail, les deux agents en place sont également deux chauffeurs, ce qui permet d'échanger de poste pendant la tournée de collecte.
 - 2 chefs d'équipe en charge du suivi de collecte, de la livraison des bacs et des réclamations



Programme Local de Prévention des Déchets

UNE ANNEE CHARNIERE : la fin du PLPD, la signature du CODEC

Le PLPD a débuté en 2011 pour 5 ans d'action. Le principal objectif qui était d'atteindre -7 % des ordures ménagères et assimilés par rapport à 2010 a été largement réalisé. En effet, en 5 ans : les ordures ménagères et assimilés (déchets hors déchèterie) ont diminué de 18% ; les déchets ménagers et assimilés (tous déchets confondus) ont diminué de 6,7% . La majorité des objectifs secondaires ont également été atteints : mise en place de la TEOMI, action sur le compostage.

Afin de poursuivre sa politique en matière de prévention des déchets, le SICTOM RA a signé le 6 décembre 2016 un Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire - CODEC pour une durée de 3 ans au Ministère de l'environnement avec Madame la Ministre Ségolène ROYALE (photo ci-contre). Les principaux objectifs sont de réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés ; valoriser en matière ou énergie plus de 90% des déchets ménagers et assimilés ; sensibiliser à la réduction des déchets : labelliser 100 entreprises (actions Eco-Défis, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - CMA) ; aider 50% des collectivités adhérentes au syndicat à mettre en place une politique d'éco-exemplarité en matière de déchet ; aider 60% des écoles primaires, collèges et maisons de retraite à mettre en place le compostage.



LES PRINCIPALES ACTIONS DU PLPD :

Les ECO-DEFIS : en 2015, le SICTOM RA s'est engagé avec la CMA pour mener une action auprès des entreprises. L'objectif est de décerner le label « Eco Défis » à celles qui réalisent des actions en faveur de l'environnement. En avril 2016, 6 entreprises de VOVES ont été labellisées (CHLOE COIFFURE, JOLIE MÔMES, RESTAURANT DE LA MAIRIE, DE FIL EN AIGUILLE, BOULANGERIE DEPUILLE, L'EPI DE BEAUCE) et le RESTAURANT DE LA MAIRIE a été récompensé par la 1ère place dans notre syndicat (photo ci-contre). Cette action s'est poursuivie à l'automne par la rencontre de 77 entreprises sur les communes d'Angerville et Janville. 18 entreprises se sont engagées à réaliser des éco-gestes. Un bilan sera réalisé en 2017 afin de déterminer les artisans labellisés.

La promotion de la fin des sacs plastique : le syndicat a réalisé des cabas et 2 panneaux de communication dont 80% du montant est intégré à une subvention. Ces cabas sont à la disposition des communes pour être distribués lors d'évènements (animations scolaires, marché...) ou peuvent être demandés par les administrés.

La promotion du compostage : la campagne de vente de composteurs commencée en 2015 s'est terminée en juin 2016. Cinq animations ont été réalisées. 160 personnes ont participé et 135 composteurs ont été vendus. Un stock est désormais disponible au SICTOM RA, en libre distribution à la demande des habitants.



Communication

SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES

Comme chaque année, le SICTOM de la Région d'Auneau propose à l'ensemble des écoles primaires des animations en demi-journée sur le tri des déchets et le compostage. Plusieurs écoles ont sollicité le syndicat : Janville, Garancière-en-Beauce, Le Gué de Longroi et Auneau (école primaire et collège)

Au total, près de 350 élèves ont été sensibilisés au tri et au compostage, du CE1 au collège.

Après les animations en demi-journée dans les écoles, il est proposé aux enseignants de visiter les usines. Une association a demandé au syndicat de visiter les usines. Près de 300 personnes ont visité les usines en 2016.

SITE INTERNET : www.sictom-region-auneau.com



1^{ère} version du site internet

Maquette
dévoilée en 2017 !

Début 2016, le SICTOM RA a décidé de renouveler entièrement son site internet. Après présentation des projets et des devis en comité syndical, c'est l'entreprise CAPTUSITE qui a été choisie.

La mise en ligne du nouveau site aura lieu en janvier 2017.

Comptabilité analytique

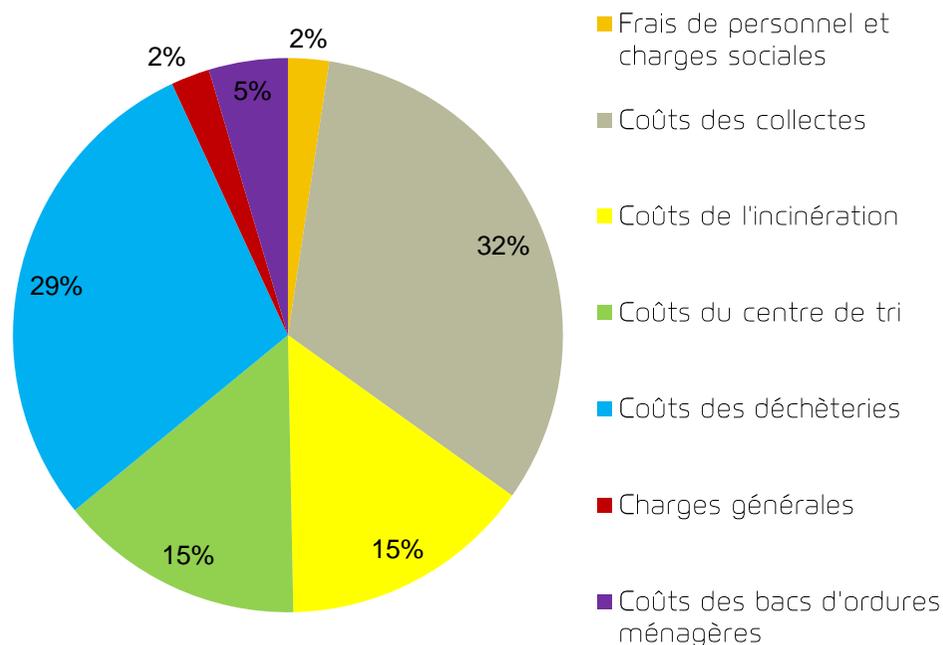
AFFECTATION DU RÉSULTAT EN 2016

RO01 - Excédent d'investissement :
54 397,97€

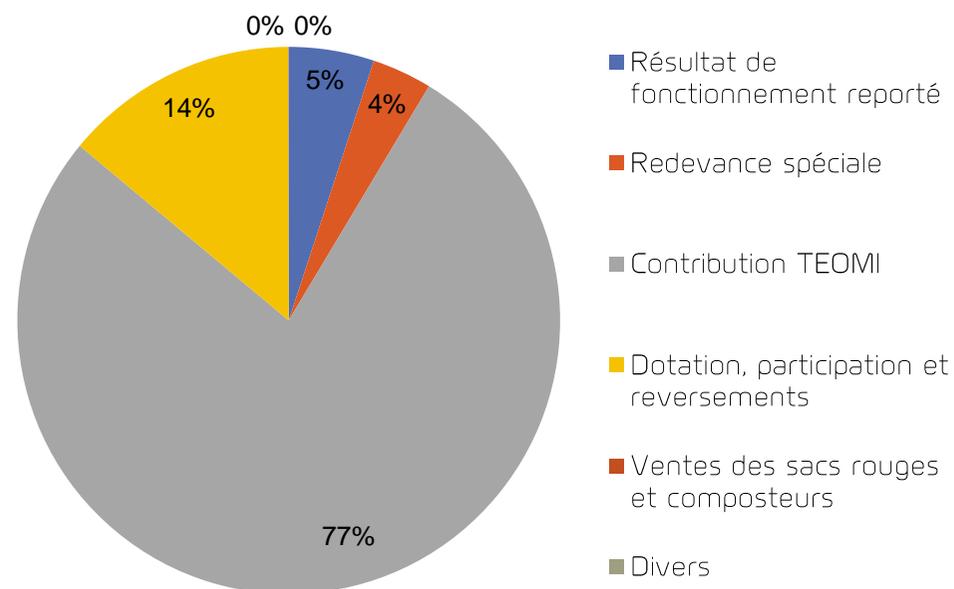
RO02 - Excédent de fonctionnement :
11 764,33€

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES 2016	5 044 428,05 €	62 118,32 €
DEPENSES 2016	5 302 749,92 €	27 422,79 €
RESULTAT BRUT EXERCICE 2016	- 258 321,87 €	34 695,53 €
SOLDE 2016	11 764,33 €	54 397,97 €
RESTE A REALISER SUR 2017		23 428 €

Dépenses de fonctionnement 2016



Recettes de fonctionnement 2016





SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
sictom.ra@wanadoo.fr
www.sictom-region-auneau.com